

FACE 31

6 impasse Michel Labrousse

31100 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2025

(au terme d'une période de 12 mois)

Toulouse, le 11 juin 2026

Sémaphores Audit SA

SA au capital de 200 000 €

Société de Commissariat aux comptes • Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bureau : Central Parc 2 • 11 avenue Parmentier • 31200 Toulouse • Tél. 05 34 41 53 70

Siège social : 20/24 rue Martin Bernard • 75013 Paris • Tél. 01 53 62 70 00

337 630 792 RCS Paris • Numéro d'identification intracommunautaire FR 55 337 630 792

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

FACE 31

6 impasse Michel Labrousse

31100 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

(au terme d'une période de 12 mois)

A l'Assemblée Générale de l'Association FACE 31,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FACE 31 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et sa déclinaison en règlement ANC 2023-03 applicable aux associations exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. Responsabilités de la direction relatives et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 11 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
SEMAPHORES AUDIT Représenté par



✓ Certifié par  yousign

Marielle PERRON-DUPUY
 Associée

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 845	1 845	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	130 800		130 800	130 800
Constructions	414 176	23 515	390 661	408 961
Installations techniques, matériel et outillage industriels	99 589	38 821	60 768	68 272
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			0	0
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>			0	
Immobilisations financières				
Participations			0	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés			0	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières	9 931		9 931	7 766
TOTAL II	656 341	64 181	592 160	615 799
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			0	
Créances				1 800
Créances clients, usagers et comptes rattachés			0	494 559
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	435 170		435 170	
Charges constatées d'avance	2 037		2 037	
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	45 042		45 042	138 618
TOTAL III	482 249	0	482 249	634 977
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 138 590	64 181	1 074 409	1 250 776

Bilan passif

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	174 402	170 689
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-13 282	3 713
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	161 120	174 402
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	161 120	174 402
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	31 896	27 481
Provisions pour charges		
TOTAL III	31 896	27 481
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	628 971	646 497
Emprunts et dettes financières diverses	1 073	
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 591	15 728
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	100 134	108 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 000	14 450
Produits constatés d'avance	130 624	264 208
TOTAL IV	881 393	1 048 893
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 074 409	1 250 776

Instrum.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

Compte de résultat

	Exercice au 31/12/25	Exercice au 31/12/24	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	42 800	28 550	14 250	50%
Ventes de biens et services				
Ventes des biens			0	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>			0	
Ventes de prestations de services	9 890	5 604	4 286	76%
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	947 243	989 160	-41 917	-4%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	0		0	
<i>Dons manuels</i>			0	
<i>Mécénats</i>			0	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>			0	
Contributions financières			0	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			0	
<i>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>			0	
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>			0	
Autres produits	6 045	754	5 291	702%
TOTAL I	1 005 978	1 024 068	-18 090	-2%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			0	
Variation de stocks			0	
Autres achats et charges externes	110 965	163 537	-52 572	-32%
<i>Aides financières</i>			0	
Impôts et taxes et versements assimilés	36 944	31 458	5 486	17%
Salaires	610 536	599 968	10 568	2%
Cotisations sociales	203 017	210 305	-7 288	-3%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 805	6 182	19 623	317%
Dotations aux provisions	4 415	3 201	1 214	38%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
<i>Reports en fonds dédiés</i>			0	
Autres charges	460	0	460	
TOTAL II	992 142	1 014 651	-22 509	-2%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	13 836	9 417	4 419	47%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	107	795	-600	-76%
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de changes				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL III	187	795	-608	-76%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	27 305	6 615	20 690	313%
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL IV	27 305	6 615	20 690	313%
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-27 118	-5 820	-21 298	366%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	-13 282	3 597	-16 879	-469%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	1 439	-1 439	-100%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	1 323	-1 323	-100%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	116	-116	-100%
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)			0	
Total des produits (I+III+V)	1 006 165	1 026 302	-20 137	-2%
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 019 447	1 022 589	-3 142	0%
EXCEDENT OU DEFICIT	-13 282	3 713	-16 995	-458%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature			0	
Prestations en nature			0	
Bénévolat			0	
TOTAL	0	0	0	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	0	0	0	
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	0	0	0	
Personnel bénévole	24 950	26 750	-1 800	-7%
TOTAL	24 950	26 750	-1 800	-7%

- ANNEXE -

=====

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, dont le total est de **1 074 409 EUROS** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat déficitaire après impôt de **13 282 EUROS**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

PRÉSENTATION DE L'ENTITE & FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

I. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

FACE 31 est une association qui regroupe des entreprises, des bénévoles et des partenaires qui s'engagent activement en faveur de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations.

FACE 31 fait partie du réseau national de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), qui a été créée dans un but d'intérêt général : la lutte contre toutes les formes d'exclusion sociale, de discrimination et de pauvreté.

*** SA VOCATION**

Favoriser l'inclusion, l'égalité et la dignité pour tous et toutes, à travers l'engagement social et sociétal des entreprises."

*** SES OBJECTIFS**

Impliquer les entreprises dans des actions inclusives en matière d'emploi, d'éducation, de vie quotidienne, et les accompagner dans le développement de leur politique RSE.

*** SES VALEURS : ACTION / INNOVATION / PARTENARIAT / IMPLICATION**

LES DOMAINES D'ACTION DE FACE 31

L'engagement des Entreprises sur le territoire

Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre et la valorisation de leur démarche d'engagement sociétal. Partager notre expertise de l'inclusion sur les thématiques d'égalité femmes-hommes, de handicap, de RSE et de QVCT.

Animer le réseau « Les entreprises s'engagent en Haute-Garonne » pour favoriser l'emploi local, durable et inclusif sur le département."

Le retour à l'emploi et l'appui au recrutement

Offrir des solutions innovantes en matière d'insertion professionnelle aux entreprises et au demandeur.euse.s d'emploi.

Expérimenter des actions de proximité pour favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi, notamment des publics vulnérables (visites d'entreprises, mentorat, ateliers professionnalisants, entretiens et conseils)."

L'orientation scolaire vers les métiers de demain

Déconstruire les représentations liées aux filières et métiers, créer des passerelles écoles-entreprises pour faire découvrir le monde professionnel.

Soutenir l'orientation scolaire et l'insertion des jeunes grâce à la mise en place d'initiatives pédagogiques innovantes."

L'inclusion au quotidien

Faciliter l'inclusion sociale et numérique, améliorer l'accès aux droits, aux biens et aux services.

Sensibiliser les résident.e.s aux éco gestes et à la sécurité des installations intérieures de gaz naturel.

Accompagner les salarié.e.s et particuliers en difficultés sociales dans leurs démarches administratives."



MOYENS MIS EN ŒUVRE

FACE 31 dispose de locaux au 6 Impasse Michel LABROUSSE - 31100 Toulouse (siège social).

Les salarié.e.s de Face 31 se déplacent aussi chez des partenaires pour assurer des permanences : par exemple à la CAF des Izards.

L'équipe de FACE 31 en 2025, c'était 16 personnes en CDI qui représentent 14,67 ETP, 19 personnes se sont succédées sur des CDD pour un total de 8,21 ETP, soit un total de 22,88 ETP moyen annuel.

Les 3 contrats aidés, CDD PEC, se sont arrêtés en début d'année et ont été remplacés par des CDD classiques.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général et sa déclinaison en règlement ANC 2023-03 du 07 juillet 2023 applicable aux associations (cf. paragraphe spécifique sur le changement de réglementation comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ci-joints sont établis conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 et le règlement ANC 2023-03 du 07 juillet 2023.

Les principales méthodes comptables utilisées par l'entité sont décrites dans la rubrique de l'annexe décrivant l'élément visé par la méthode comme le permet le commentaire infra réglementaire 3 de l'article 831-1 Principes généraux du PCG.

II. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

II.1 CHANGEMENT DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

À compter du 1er janvier 2025, l'association FACE 31 applique les dispositions du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement vient modifier le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements successifs qui lui ont succédé ainsi que les règlements ANC 2018-06 et 2020-08 spécifiques aux organismes à but non lucratif évoqués ci-dessus.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- De nouveaux modèles d'états financiers ;
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ainsi, les principaux impacts de présentation sur les comptes N-1 certifiés par le Commissaire aux Comptes sont les suivants :

- La rubrique de « Reprise sur provisions (et amortissements), transferts de charges » est rattachée à la nouvelle rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » y compris pour la part des transferts de charges dont la notion est supprimée.
- Les produits exceptionnels quelle que soit leur nature : « Sur opérations de gestion », « sur opérations en capital » ou « Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges » sont rattachés à la nouvelle rubrique « Produits exceptionnels »
- Les charges exceptionnelles quelle que soit leur nature : « Sur opérations de gestion », « sur opérations en capital » ou « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » sont rattachées à la nouvelle rubrique « Charges exceptionnelles ».
- Les quotes part de subvention d'investissement virées au compte de résultat impactent désormais le résultat d'exploitation.

Cette nouvelle règle de présentation n'a aucun impact sur le résultat de l'association.

II.2 CHANGEMENT DE MÉTHODE À L'INITIATIVE DE L'ENTITÉ

Aucun changement notable de méthode à l'initiative de l'entité n'est intervenu au cours de l'exercice.

II.CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement notable d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III.CORRECTION D'ERREUR

Aucune correction d'erreur notable n'est intervenue au cours de l'exercice.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

IV.ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En particulier au titre de 2025 :

Aucun événement post clôture n'a été identifié de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou à modifier significativement l'évaluation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat. Toutefois, le contexte économique et géopolitique national et international demeure incertain et peut impacter la chaîne d'approvisionnement, les coûts des matières premières, les taux d'intérêt et les délais de réalisation de certains projets. À ce jour, l'incidence précise de ces facteurs sur les comptes n'est pas pleinement mesurable.

V.AUTRES INFORMATIONS

Le fait générateur des cotisations est l'encaissement.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les informations décrites ci-après complètent les tableaux présentés dans les sections « Note sur le bilan » et « note sur le compte de résultat »

VI. INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

VI.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VI.1.1 Solutions informatiques

Les solutions informatiques sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).
Elles sont amorties en linéaire sur 3 ans.

VI.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Etat des immobilisations					
	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL	1 845			1 845	1 845
Terrains	130 800			130 800	130 800
Bâtiments	192 640			192 640	192 640
Façades et étanchéité	77 056			77 056	77 056
IGT	144 480			144 480	144 480
Install.gén. Agenc. Aménag. divers	67 424			67 424	67 424
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 164			32 164	32 164
TOTAL	644 564	0	0	644 564	644 564
Prêts, autres immobilisations financières	7 766	2 165	0	9 931	9 931
TOTAL	7 766	2 165	0	9 931	9 931
TOTAL GENERAL	654 175	2 165	0	656 341	656 341

SEMAPHORES AUDIT
Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

Etat des amortissements

Immobilisations amortissables	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions et Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 845	0	0	1 845
Terrains	0	0	0	0
Bâtiments	1 372	4 816	0	6 188
Façades et étanchéité	1 098	3 853	0	4 951
IGT	2 744	9 632	0	12 376
Install.gén. Agenc. Aménag. divers	1 921	6 742	0	8 663
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 396	761	0	30 157
TOTAL	36 531	25 804	0	62 335
Prêts, autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	38 376	25 804	0	64 180

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	0				
Terrains	0				
Bâtiments	4 816				
Façades et étanchéité	3 853				
IGT	9 632				
Install.gén. Agenc. Aménag. divers	6 742				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	761				
Prêts, autres immobilisations financières	0				
TOTAL GENERAL	25 804	0	0	0	0

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Amortis. pour dépréciation
Façade et étanchéité	20 ans
Gros oeuvre	40 ans
Installations générales et techniques	15 ans
Installations générales agencements, aménagements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
Mobilier	5 ans
Logiciel	1 à 3 ans

SEMAPHORES AUDIT
 Commissariat aux comptes
 20-24 rue Martin Bernard
 75013 PARIS
 SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

VI.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières de Face31 correspondent à la garantie prise en 2024 pour le crédit pour l'achat des locaux.

VI.4 CRÉANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	0	0	
Créances clients			
Personnels et comptes rattachés	364	364	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 416	34 416	
Impôts et taxes	20 009	20 009	
Débiteurs divers	380 381	380 381	
Charges constatées d'avance	2 037	2 037	
TOTAL	437 207	437 207	

VI.4.1 Charges constatées d'avance

Non significatif.

VII. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

VII.1 FONDS PROPRES

Variations des fonds propres	A l'ouverture	Affectation résultats	augmentation	diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
écart de réévaluation					
Réserves :					
Report à nouveau	170 689	3 713			174 402
excédent ou déficit de l'exercice	3 713	-3 713	-13 282		-13 282
Situation nette	174 402	0	-13 282		161 120
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	174 402	0	-13 282		161 120

VII.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges					0
- provision pour risque emploi	27 481	4 415			31 896
TOTAL	27 481	4 415	0	0	31 896
Autres Provisions pour risques					0
	0		0		0
TOTAL	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	27 481	4 415	0	0	31 896
Dont dotations et reprises d'exploitation					
- d'exploitation					
- exceptionnel					

PROVISION POUR RISQUE EMPLOI

Elle est destinée à couvrir les coûts d'un maintien provisoire de l'emploi dans l'éventualité d'une perte de financements.

La provision s'élève à 31 896 € au 31 décembre 2025, avec une augmentation en 2025 de 4415 € de la provision de 2024.

- **Provision pour litiges ;**

Elle est destinée à couvrir les coûts par rapport à certains créanciers
Il n'y a pas de "provision pour litiges" au 31 décembre 2025.

- **Provision pour retraite**

Aucune externalisation auprès d'un organisme d'assurance n'a été souscrit.

Toutefois, la convention collective des organismes de formation prévoit une indemnité égale à :

½ mois de salaire moyen pour une ancienneté allant de 1an à moins de 5 ans

1 mois de salaire moyen pour une ancienneté de 5 ans à moins de 10 ans

1 mois ½ de salaire moyen pour une ancienneté de 10 ans à moins de 15 ans (...)

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 17 271 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé. Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivantes :

- Taux de charge : 40%
- Taux d'actualisation : 3,96%
- Nouvelle table de mortalité : INSEE 2022-2024
- Départ volontaire à 64 ans
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1,05% »

VII.3 EMPRUNTS

Le montant de capital restant dû à la clôture de l'exercice est de 624 968,23 €.

Une garantie SOGAMA a été souscrite pour un montant de 313 398,16 €.

VII.4 AUTRES PASSIFS

VII.4.1 Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	130 624
Total	130 624

VII.4.2 Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédits à plus d'un an à l'origine	626 041	23 506	127 109	475 426
Fournisseurs et comptes rattachés	18 591	18 591		
Personnels et comptes rattachés	31 889	31 889		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 935	63 935		
Autres impôts taxes et assimilés	4 311	4 311		
Créditeurs divers	2 000	2 000		
Produits constatés d'avance	130 624	130 624		
TOTAL	877 391	274 856	127 109	475 426
Emprunt remboursés en cours d'exercice	21 529	0		

VIII.INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

VIII.1 Produits à recevoir et charges à payer

PRODUITS A RECEVOIR			
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			Montant
Autres créances			11 494
Organismes sociaux - Produits à recevoir			0
Total			11 494
CHARGES A PAYER			
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan			Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			8 124
Dettes fiscales et sociales			
Provision CP/Primes			30 216
Charges sociales			10 274
Charges fiscales			3 300
Produits à recevoir			1 099
Total			53 013

VIII.2 Produits : subventions

Face31 reçoit des subventions publiques provenant des autorités suivantes :

- Etat 170 452 €
- Conseil Régional d'Occitanie 58 050 €
- Conseil départemental de Haute Garonne 20 100 €
- Toulouse Métropole 46 306 €
- Ville de Toulouse 37 800 €

Face31 perçoit également des financements privés venant d'entreprises notamment.

VIII.3 Contributions volontaires en nature et mise à disposition gratuite de biens

VALORISATION DU TEMPS DES COLLABORATEURS D'ENTREPRISES SUR LES ACTIONS FACE 31 EN 2025 (hors formation en entreprise)		
Nom de l'Action	Nbre de salariés d'entreprises Impliqués	TOTAL temps des bénévoles (en h)
DEPARTEMENT INCLUSION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	62	310
DEPARTEMENT INCLUSION SOCIALE	0	0
DEPARTEMENT ENGAGEMENT DES ENTREPRISES	2	5
FACE Conseils d'administration / bureaux	20	184
TOTAL ANNEE 2025	84	499
Ø Soit un total général de 499 H		
Ø Sur la base de 50 €/H la valorisation du bénévolat s'élève à : 24 950 €		

AUTRES INFORMATIONS

IX. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES D'ADMINISTRATION, ET AUTRES INFORMATIONS

IX.1 Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, aucune rémunération ou avantage particulier n'a été accordé directement ou indirectement aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association qui sont :

- Le Président
- Le Vice-Président
- Le Trésorier

IX.2 Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES	
	Commissaire aux comptes 1
HONORAIRES AFFERENT A LA CERTIFICATION DES COMPTES	6840 € TTC
HONORAIRES AFFERENTS A LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE	
HONORAIRES AFFERENTS AU SERVICE AUTRE QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES ET LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE	
TOTAL	6840 € TTC

IX.3 Autres informations significatives

FACE 31 est une association loi 1901, exonérée de la TVA selon l'article 293B du CGI

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN				
			Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres			4	0
Agents de maitrises et techniciens			18,88	
Employés				2,87 ETP service civique (soit au total 38 mois effectués à 28h semaine, soit 4607 heures au total, par 11 volontaires répartis sur 2025)
Total			22,88	2,87

VALORISATION DU TEMPS DES COLLABORATEURS
D'ENTREPRISES SUR LES ACTIONS FACE 31 EN 2025

Nom de l'Action	Nbre de salariés d'entreprises impliqués	TOTAL temps des bénévoles (en h)
DEPARTEMENT INCLUSION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	62	310
DEPARTEMENT INCLUSION SOCIALE	0	0
DEPARTEMENT ENGAGEMENT DES ENTREPRISES	2	5
FACE Conseils d'administration / bureaux	20	184
TOTAL ANNEE 2025		499

Ø Soit un total général de 499 H

Ø Sur la base de 50 €/H la valorisation du bénévolat s'élève à : **24 950 €**

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

BILAN ACTIF AU 31/12/2024

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 845	1 845	0	0
Immobilisations corporelles	644 564	36 531	608 033	1 189
Terrains	130 800		130 800	
Constructions	414 175	5 214	408 961	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	99 589	31 317	68 272	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	7 766		7 766	988
Total I	654 175	38 376	615 799	2 177
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	1 800		1 800	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	494 559		494 559	380 506
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	138 618		138 618	241 279
Charges constatées d'avance	0		0	
Total II	634 977		634 977	621 785
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 289 152	38 376	1 250 776	623 962

SEMAPHORES AUDIT
Commissariat aux comptes
20-24 rue Martin Bernard
75013 PARIS
SIRET 337 630 792 00063 - APE 0920Z

BILAN PASSIF AU 31/12/2024

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	170 689	168 318
Excédent ou déficit de l'exercice	3 713	2 371
Situation nette (sous total)	174 402	170 689
Fonds propres consommables		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Total I	174 402	170 689
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	27 481	26 201
Provisions pour charges		
Total III	27 481	26 201
Fonds dédiés		
Total III bis		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	646 497	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 728	53 245
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	108 010	160 526
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes / Avances et acomptes reçus	14 450	10 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	264 208	203 301
Total IV	1 048 893	427 072
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	1 250 776	623 962

SEMAPHORES AUDIT
 Commissariat aux comptes
 20-24 rue Martin Bernard
 75013 PARIS
 SIRET 337 630 792 00063 - APE 6820Z

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	28 550	35 650
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de service	5 604	21 059
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	989 160	923 380
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	17 000
Autres produits		
Autres produits	754	0
Total I	1 024 068	997 089
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	163 537	155 889
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	31 458	22 004
Salaires et traitements	599 968	603 949
Charges sociales	210 305	200 546
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 182	1 809
Dotations aux provisions	3 201	5 857
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges / perte sur créances irrécouvrables	0	
Total II	1 014 651	990 054
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	9 417	-7 035
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	795	955
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	795	955
CHARGES FINANCIERES	6 615	0
Total IV	6 615	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-5 820	955
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 439	2 507
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	1 439	2 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 323	8 126
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Total VI	1 323	8 126
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	116	-5 619
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 026 302	1 000 551
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 022 589	998 180
EXCEDENT OU DEFICIT	3 713	2 371
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	26 750	108 050
TOTAL	26 750	108 050